

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : ENTRETIEN des
LOCAUX de PROXIMITE.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT,
Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Absents représentés : M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par
M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

Madame la Conseillère Municipale déléguée explique que l'utilisation accrue (CEL, CTL, permanences, accueil...) des locaux de proximité sur les deux quartiers prioritaires par des associations communales, nécessite la mise en place d'heures de nettoyage.

Elle propose qu'il soit fait appel à l'Association "ADN Service" afin de mettre à disposition du personnel d'entretien à raison de 2 heures par semaine, 1 heure sur l'Echo et 1 heure sur La Source.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Compte tenu de l'utilisation accrue des locaux de proximité sur les deux quartiers prioritaires,
- *Décide de mettre en place 2 heures de ménage par semaine, 1 heure pour la salle de la Source, et 1 heure pour les deux salles de l'Echo,*
- Indique qu'il sera fait appel à la Société ADN pour effectuer ce travail,
- Précise que la dépense est inscrite au budget communal, à l'article 6218,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 15 février 2002
- de la publication le 16 février 2002
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 15 février 2002